

# Info

St-Fulgence

30 Septembre 1994

Volume 1 No.7

## Mot du Maire

Citoyens, Citoyennes,

L'automne '94 revêt un caractère très important pour nous, car c'est le rendez-vous électoral du 6 novembre auquel nous sommes tous conviés.

Déjà sept(7) années se sont écoulées depuis que vous m'avez, pour la première fois, accordé votre confiance. J'ai tenté, au cours de ces deux mandats successifs, de répondre à vos attentes, vos aspirations ainsi qu'aux exigences et impératifs de la fonction de maire.

L'heure serait au bilan, mais je n'ai toutefois pas l'intention de m'y attarder, vous laissant à vos propres réflexions.

Maintenant plus que jamais, j'ai une confiance inébranlable en vous, au territoire que nous habitons, aux ressources qu'il nous offre.

### Contenu

- Mot du Maire
- Voirie
- Construction et Urbanisme
- Parc du Cap-Jaseux
- Loisirs
- Ramonage
- Collecte de déchets domestiques dangereux

*Municipalité de Saint-Fulgence*

Je vous suis redevable d'avoir permis que je puisse vivre une telle expérience. Cependant, j'estime que le moment est venu de redevenir observateur.

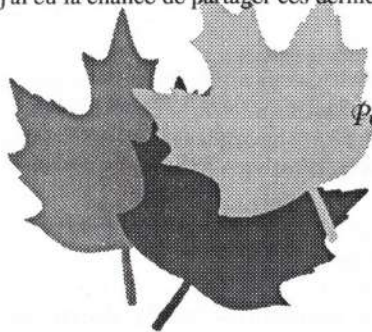
Après mûre réflexion, je quitte donc avec le sentiment du devoir accompli, assuré que d'autres sauront relever le défi.

Je ne peux quitter sans souligner la collaboration, l'implication de beaucoup d'entre vous. Les élus, élus, les employés(és) municipaux, les partenaires et bénévoles de divers comités, associations, corporations, organismes municipaux.

Une pensée particulière à ceux et celles qui sont à l'origine de mon implication politique, ils et elles se reconnaîtront...!

Et que dire finalement de mon épouse et mon fils qui ont subi si généreusement mes absences de la maison.

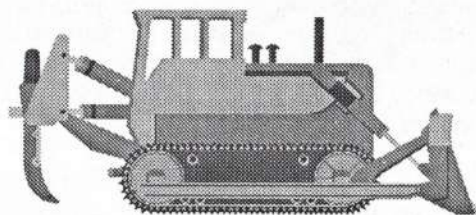
Enfin, et par dessus tout, merci à vous citoyennes, citoyens avec qui j'ai eu la chance de partager ces dernières années.



*Pascal Boulianne, maire*

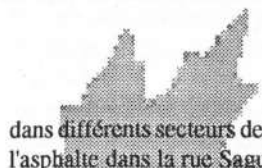
## Voirie Municipale

Le premier Avril 1993, le gouvernement du Québec transférait aux municipalités la responsabilité de la gestion et de l'entretien de la voirie locale. Dans le transfert conditionnel, nous retrouvons une subvention de 75,000\$ pour la réfection des chemins. Cette bonification est assurée jusqu'en 1997, mais rien ne laisse présager que cette subvention sera reportée après cette date, de là l'importance d'investir dans notre réseau routier.



Avec un budget de 77,000\$ et un excédent des dépenses de 10,000\$ nous prévoyons être en mesure de boucler notre deuxième année d'opération de voirie locale. L'excédent des dépenses est attribué aux ponceaux défectueux, principalement ceux de la rue Saguenay que l'on a dû remplacer complètement. Le remplacement d'autres ponceaux dans le même secteur est priorisé pour l'an prochain.

Une bonne planification nous a permis de réaliser plusieurs interventions majeures cette année, tel que: le rechargement partiel dans le rang Saint-Louis (0.4 km), l'excavation de fossés et le rechargement partiel dans le rang Saint-François, l'excavation de 556 mètres de fossés dans la rue Valin, la mise en forme, et le rechargement et l'excavation dans la côte de l'Anse-à-Pelletier. Il a été possible aussi de faire le remplacement et le remplacement de nombreux ponceaux



dans différents secteurs de la municipalité, en plus de la réparation de l'asphalte dans la rue Saguenay, la côte du rang Saint-Louis, le rang Saint-Joseph et la rue Valin, de l'entretien préventif, des dégels du printemps et du nivelage. Il est à noter qu'il n'y a pas eu d'épandage de chlorure de calcium liquide cet été, la raison étant que le calcium liquide provient de Québec, et qu'il ne peut être épandu quand il pleut. Les mois de juin et juillet ayant été pluvieux la commande fut donc annulée.

Dans un autre ordre d'idée et afin de vous éviter toute déception, je vous invite, si vous devez changer un ponceau d'entrée privée, à communiquer d'abord avec la municipalité qui vous informera des normes à respecter (longueur de l'entrée permise et le diamètre du ponceau).

Il est à préciser, d'autre part, que l'emprise (fossé) des chemins doit être libre de toute obstruction et demeurer la propriété de la municipalité.

En terminant je tiens à remercier celui qui a supervisé de main de maître tous les travaux de voirie: M. Raymond Tremblay. Merci aussi à nos employés municipaux, aux entrepreneurs ainsi qu'aux citoyens qui ont collaboré.

*Lisette Gagnon*  
Conseillère municipale

## Construction et Urbanisme



Citoyennes et citoyens,

Je suis heureux d'avoir l'opportunité de vous dire quelques mots par l'entremise du bulletin d'information municipal. J'en profiterai pour vous faire part de quelques considérations en matière de réglementation de construction et d'urbanisme. J'ajouterai également que je me ferai un plaisir et un devoir de vous conseiller et de vous fournir l'information nécessaire pour faciliter la réalisation de vos projets tout en s'assurant du respect de la réglementation.

### AUTORISATION

Pour tous genres de travaux, tels agrandissement, rénovation, construction d'un nouveau bâtiment, remise, clôture, garage, piscine etc... la municipalité doit autoriser les travaux conformément à la réglementation municipale.

### PERMIS

Lors d'une demande de permis le propriétaire doit mentionner tout ce qu'il projette d'effectuer comme travaux et même au besoin, fournir des plans détaillés. Une fois votre permis en main vous devez l'afficher bien en vue pendant toute la période des travaux. Donc, avant de procéder à des travaux, il serait souhaitable de communiquer avec moi, à la municipalité, afin de connaître les normes à respecter.

Voici quelques normes à respecter dans la réglementation d'urbanisme:

#### Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau

art. 5.2.4 Les marges avant, latérales ou arrière prescrites en front d'un lac ou d'un cours d'eau sont établies à vingt(20) mètres (65.6 pieds)

#### Règlement de condition minimale d'émission d'un permis de construction.

art. 3.2.1 L'emplacement sur lequel doit être érigée chaque construction projetée, y compris les dépendances, doit former un ou plusieurs lots distincts sur les plans officiels du cadastre.

## Parc du Cap Jaseux



Il me fait plaisir de vous saluer au nom du Conseil d'administration du Parc du Cap Jaseux, de ses membres et des nombreux utilisateurs de notre beau parc.

Bien que le soleil n'ait pas toujours été au rendez-vous et que les moustiques eux y étaient en grand nombre, beaucoup d'activités se sont déroulées au parc. L'accueil de groupes scolaires au printemps, le camp de vacances qui a accueilli 152 enfants (comparativement à 52 l'an passé), les locations de salle, la restauration et les randonneurs constituent l'essentiel de notre clientèle. À la fin de la saison, entre huit



Cette année une nouvelle clientèle s'est ajoutée. En effet, nous avons hébergé quatre groupes de jeunes français en camp de vacances au Québec. Ils ont apprécié leur séjour et des discussions avec le promoteur français seront entreprises bientôt pour poursuivre cette expérience et, nous l'espérons, augmenter le nombre de groupes l'an prochain.

Comme certains d'entre vous le savent, nous avons traversé une période très difficile, mais grâce au support du conseil de la municipalité, de bénévoles très généreux de leur temps et des organismes impliqués nous voyons la lumière au bout du tunnel. Quelques projets sont actuellement à l'étude afin d'assurer la viabilité et le développement de ce parc dont Johanne Côté, l'animatrice de l'émission "La route des vacances", dit qu'il ferait l'envie de plusieurs municipalités.

En terminant j'invite tous ceux qui ont à coeur le Parc du Cap Jaseux d'offrir soit un peu de leur temps comme bénévole ou ceux qui sont admissibles à des projets et intéressés à travailler de communiquer avec moi au bureau du parc au numéro de téléphone suivant: 674-9114. Nous sommes également intéressés à récupérer tous les matériaux de démolition, de construction, d'outils et autres objets qui peuvent nous être utiles. C'est étonnant tout ce que l'on a réalisé cet été de cette manière tout en économisant

Merci d'avance et au plaisir de vous rencontrer dans nos sentiers.

*Réjean Pilote, directeur*

## Les Loisirs

Encore une saison estivale qui se termine en beauté. Malgré les humeurs de dame nature, les activités estivales se sont déroulées à merveille.

En plus des équipes régulières, plusieurs tournois ont été orchestrés par le comité des loisirs dont deux de volley-ball, un de pétanque et trois de balle-lente. Nous félicitons les bénévoles pour leur sens de l'organisation. Tout s'est déroulé sans incident.

Pour la saison d'hiver, les fervents de la glace sont déjà en action afin de former quelques équipes, hockey putch, hockey patin, ballon balai, etc...

Aussi nous aimerions démarrer des équipes de jeu de crible dans le local des loisirs. Si vous êtes intéressés, communiquez avec madame France Tremblay au numéro de téléphone 674-2323.

**La soirée de la  
pétanque aura lieu  
le 22 octobre 1994**

*Diane Beaulieu*  
pour le comité des loisirs mixtes

**UN  
D**  
Voulez-vous jouer  
aux scrabble!  
Communiquez avec  
Alice au 674-2545

## Ramonage

L'opération de ramonage est présentement en cours. Messieurs Laurent Lavoie et Yvan Tremblay sont les préposés à cet exercice et nommés par la municipalité.

Vous êtes invités à collaborer avec nos ramoneurs afin que l'opération soit menée rondement.

N'oubliez pas qu'il y va de votre intérêt à ce que votre cheminée soit propre avant d'entreprendre le chauffage. Vos assureurs vérifient à l'occasion si une propriété a bel et bien été ramonée et surtout, lorsque survient un incendie.

## Votre sécurité, c'est important!

### Collecte de Déchets Domestiques Dangereux

Pensez dès maintenant à votre grand ménage d'automne!

Le **samedi 1 octobre prochain**, la M.R.C. de Fjord-du-Saguenay tiendra sa deuxième collecte de déchets domestiques dangereux d'usage résidentiel. Pour cette occasion, conservez vos **peintures latex et alkyde, huiles usées et batteries de véhicules à moteur.**

Surveillez bien les médias pour connaître le point de dépôt le plus près de chez-vous.

## Votre Caisse Populaire Vous Écoute!

Votre caisse populaire vous donne les moyens pour vous faire entendre. Que ce soit pour nous dire votre appréciation des services que vous avez reçus ou pour nous indiquer une façon de mieux faire les choses. Il est possible d'utiliser plusieurs réseaux pour nous communiquer vos commentaires.

En effet, la façon la plus simple et la plus rapide est évidemment de le mentionner à une employée ou à un(e) dirigeant(e) de la caisse. Ceux-ci sont à mesure de recevoir vos commentaires et de les acheminer pour un traitement efficace.

Si vous préférez agir plus discrètement, vous avez à votre disposition à la caisse populaire une boîte à suggestions que vous pouvez utiliser. Cette boîte est gardée sous clef protégeant la confidentialité de vos commentaires.

À chaque année, la caisse populaire tient son assemblée générale. Elle a pour but de faire le point sur la situation financière, mais également elle permet aux gens d'exprimer leurs attentes envers la caisse. C'est également une occasion appropriée pour faire valoir vos points de vue.

De plus, votre conseil de surveillance est à l'écoute de vos besoins et peut aussi vous aider à résoudre vos problèmes. Selon la loi sur les caisses d'épargne et de crédit, le conseil de surveillance a, en outre, comme fonction de recevoir les plaintes des membres. Par écrit ou verbalement, vos conseillers de surveillance sont disposés à recevoir vos commentaires.

30 Septembre 1994

Comme vous le constatez, il existe plusieurs moyens de se faire entendre au sein de votre caisse populaire. Et si votre intérêt pour votre caisse populaire est plus grand, vous pouvez agir en tant que dirigeant bénévole en vous présentant lors des élections annuelles.

**N'hésitez pas à nous communiquer vos commentaires et vos suggestions, ils seront grandement appréciés!!**

*Fabienne Larouche*  
présidente  
conseil de surveillance

## Invitation de Votre Caisse

C'est avec plaisir que le dirigeant(e)s de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Fulgence vous invitent à l'assemblée générale annuelle de votre coopérative, qui aura lieu le dimanche 27 novembre 1994, à 19 heures à la salle du club de l'Age d'Or, 253 rue Saguenay, Saint-Fulgence.

Vous pourrez profiter de cette occasion pour recevoir toute l'information voulue sur l'aspect social et financier d'un partenaire à part entière. C'est avec fierté que nous, employées et dirigeant(e)s, vous accueilleront.



*Caisse Populaire Desjardins  
de Saint-Fulgence*



*Élections au Conseil Municipal*

**Faites connaître  
votre opinion.  
C'est important!**